

CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDOLAS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU JEUDI 30 JUILLET 2020

Présents: Alexandra AMIEL, Sylvie AYGLON, Éric BALMES, Olivier BLOT, Véronique BONNAURE, Maxence BOYER, Mathias DALZON, Michel DAYRE, Stéphanie DELEUZE, Loïc DUCROS, André FORGET, Éric GARREL, Julien MAGNIN, Jean-François THIBON, Valentin THIBON

Excusés: néant

Absents: néant

Ordre du jour (selon la convocation du 24 juillet 2020)

- Plan Départemental des itinéraires de promenade et randonnée: présentation par la chargée de mission
- Budget primitif 2020
- Réparation Croix du Bel-Air: présentation du devis
- Achat d'outillage pour l'employé communal: présentation du devis
- Renouvellement de la Commission de Contrôle des Listes Électorales
- Désignation des délégués de l'administration au sein de la Commission de Contrôle des Listes Électorales
- Rapports d'activité des commissions
- Questions diverses

La totalité des membres étant présente, et le quorum étant réuni, la séance est ouverte à 20 h 10

Michel DAYRE est désigné Secrétaire de séance

Ajout de points

Sur proposition du maire, le conseil, à l'unanimité, décide de débattre, avant les rapports d'activité des commissions et les questions diverses, des points supplémentaires suivants:

- Déplacement des panneaux d'agglomération situés, sur la RD 104, à l'entrée nord de Maisonneuve
- Alerte canicule niveau 3 et COVID19
- CDC commissions ouvertes aux conseillers municipaux
- Désignation d'un représentant à la Commission Locale de l'Eau

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le compte rendu de la séance précédente, du 25 juin 2020, est approuvé à l'unanimité.

1/ Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée: présentation par la chargée de mission et délibération sur l'intégration de chemins communaux.

Dans sa séance du 25 juin 2020, souhaitant, au préalable, disposer d'informations complémentaires, le Conseil Municipal unanime avait convenu de reporter sa prise de décision.

Madame Sonia STOCCHETTI, en charge des sentiers de découverte du programme "Ardèche Terre de Dolmens" en a donc fait une présentation générale et elle a précisé ce qui concerne l'intégration des chemins communaux.

L'opération, qui a débuté en 2013, mobilise aujourd'hui 11 communes.

Elle a pour but la conservation et la mise en valeur des dolmens ainsi que du patrimoine vernaculaire. Il s'agit également de valoriser les activités et les productions locales en incitant, notamment par des animations, les visiteurs à "sortir des gorges en toutes saisons". Chandolas est concernée par le circuit 3, ou "chemin du Ranc d'Avène", dont une partie est déjà balisée en jaune et blanc et par le belvédère dit de Bourbouillet qui, au bord de la RD 246, surplombe les dolmens de Font Méjane.

Après cet exposé, Madame STOCCHETTI a répondu aux nombreuses questions posées par les conseillers. Ces questions portaient notamment sur:

- * le balisage déjà installé et la nécessité de son amélioration. Le principe d'une visite-bilan a été validé.
- * l'entretien
- * la sécurité et les responsabilités
- * les potentiels conflits d'usage et la sauvegarde des propriétés riveraines.

Madame STOCCHETTI ayant quitté la salle, le Conseil délibère.

Ayant pris connaissance du plan correspondant, il accepte l'inscription au PDIPR des chemins communaux inclus dans le circuit désigné comme "Chemin du Ranc d'Avène". Cette décision est prise à l'unanimité avec autorisation de passage des véhicules motorisés. Sur ce point particulier, il est précisé que, dans un souci de protection des chemins et du milieu, le maire garde toute latitude, conformément à l'article L. 2213-4 du code général des collectivités territoriales, de prendre un arrêté interdisant l'accès de certains secteurs de sa commune aux véhicules motorisés.

2/ Budget primitif 2020

Le maire rappelle que le projet qui sera mis au vote est issu d'un document initial préparé par la Commission des Finances puis diffusé, pour avis et corrections, auprès de tous les conseillers. Discuté, le 23 juillet, lors d'une réunion organisée pour l'ensemble du Conseil, il a été élaboré avec l'assistance du percepteur, comptable public de la commune.

Assisté de Stéphanie DELEUZE, vice-présidente de la Commission des Finances, il le présente de façon détaillée:

"Équilibrée en recettes et dépenses, la section de fonctionnement est arrêtée à 552.981,75 €. Il est prévu d'affecter 65.000 € à la voirie et de virer 164.400,00 € à la section d'investissement.

Équilibrée en recettes et dépenses, la section d'investissement est arrêtée à 458.686,00 €. Les travaux sur voirie et réseaux avec 128.600,00 € et les travaux de bâtiments avec 144.500,00 € sont particulièrement dotés. Cela en plein accord avec la volonté affirmée de mettre en œuvre la rénovation de la salle des fêtes et du local des aînés, l'aménagement de la chèvrerie avec création d'un logement et l'aménagement de la traversée de Chandolas.

Un troisième chapitre, avec 12.575,00 €, est affecté à la modernisation des équipements de bureau, téléphonie et informatique.

Il n'est pas envisagé de nouvel emprunt."

Après délibération, le budget primitif est voté, à l'unanimité.

3/ Réparation Croix du Bel-Air

Après en avoir délibéré, le Conseil, unanime, décide de confier la réparation de la croix à l'entreprise de marbrerie Augusto établie à Uzer qui, par son devis du 17 juillet 2020, propose d'effectuer les travaux pour un montant de 850€ HT (1020€ TTC).

4/ Achat d'outillage pour l'employé communal: présentation du devis

Après délibération, le Conseil, unanime, décide de l'acquisition d'une balayeuse STIHL KG 770 et d'un taille-haie sur perche STIHL HL 92 C-E. Cela, pour un montant de 1042,67€ HT (1251,20€ TTC), selon la proposition de la société SNC LIXCO établie à Grospierres.

5/ Renouvellement de la Commission de Contrôle des Listes Électorales

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, celui-ci doit désigner un nouveau délégué auprès de la Commission de Contrôle des Listes Electorales. Il est rappelé que, le conseiller désigné ne doit pas être titulaire de délégation.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, désigne Mathias DALZON délégué auprès de la Commission de Contrôle des Listes électorales.

6/ Désignation des délégués de l'administration au sein de la Commission de Contrôle des Listes Électorales

Il y a lieu de proposer, parmi les électeurs de la commune qui ne sont ni conseillers municipaux ni agents municipaux de la commune, les délégués de l'administration et ceux du tribunal de grande instance au sein de la Commission de Contrôle des Listes Electorales.

Le Conseil, considérant que cela ne nécessite pas une délibération et ne se jugeant pas, à l'instant, en capacité de le faire, demande au Maire de bien vouloir procéder à ces propositions.

7/ Déplacement des panneaux d'agglomération situés, sur la RD 104, à l'entrée nord de Maisonneuve

La commission voirie présente un projet, établi en concertation avec le Service des Routes, de déplacement des panneaux et d'aménagement du débouché du chemin de Chaulet et de Coudon sur la RD 104. Jugeant qu'il est de nature à réduire les risques liés à la circulation, le Conseil unanime approuve ce projet.

8/ Alerte canicule de niveau 3 et COVID 19.

Le Maire porte à la connaissance du Conseil la teneur du courrier reçu de la préfecture par lequel elle rappelle les mesures à prendre pour faire face à la concomitance de la pandémie et des épisodes de canicule.

9/ CDC commissions thématiques ouvertes aux conseillers municipaux

Les délégués auprès de la communauté de communes informent le Conseil que celle-ci va, lors de son prochain conseil communautaire, mettre en place ses différentes commissions thématiques. Ayant une fonction de réflexion et de proposition ces commissions sont ouvertes à tous les conseillers municipaux des communes membres. Les candidatures devront en conséquence être présentées d'ici là et, pour une bonne efficacité, il est souhaitable qu'elles soient regroupées et transmises par le Conseil Municipal.

10/ Désignation d'un représentant à la Commission Locale de l'Eau

Sur proposition du Maire et sans autre candidat le Conseil désigne, à l'unanimité, Michel DAYRE pour siéger au sein de la Commission Locale de l'Eau.

11/ Rapports d'activité des Commissions Communales

Urbanisme, Voirie, Réseaux, Illuminations

Faisant suite aux travaux d'aménagement des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, la réfection du revêtement de la chaussée de la RD 208 vient d'être faite dans la traversée de Chandolas. Interrompus pour congés, les travaux reprendront le 24 août.

La réfection du chemin des Combes, VC2, est à l'étude, pour une réalisation dès que possible.

Agriculture, Patrimoine, Entretien, Ordures Ménagères

La fontaine de Chandolas est de nouveau opérationnelle mais une restauration plus approfondie est nécessaire.

Le carillon du clocher de l'église Saint Laurent, à Maisonneuve a été réparé. Il sonne les heures et les Angélus.

Affaires sociales

Deux dossiers sont en cours d'instruction.

Affaires scolaires

Dix enfants devraient être inscrits au Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) du Chassezac en 2020-2021.

Il n'y a pas eu, à ce jour, de nouvelle inscription.

Des modifications du document de présentation du RPI sont en cours. Après validation par la directrice, il sera largement diffusé.

12/ Questions diverses

- **Installation de la fibre**

L'installation prochaine, début des travaux prévu en 2021, de la fibre nécessite que la commune mette à disposition, à Maisonneuve, une superficie d'environ 40 m². Le maître d'ouvrage a présélectionné deux emplacements possibles: au Verdal, au bord de la RD 208, ou sur le parking proche du cimetière. Les discussions sont en cours pour que soit assurée une bonne intégration paysagère de cet équipement.

- **Entretien d'un chemin communal desservant une propriété privée**

Le Conseil ne voit pas d'objection à ce qu'un propriétaire entretienne le chemin communal qui dessert sa propriété.

- **Conflits de voisinage**

Le Conseil demande que dans le cas, notamment de nuisances sonores, une médiation soit engagée pour trouver, autant que possible, un règlement amiable.

- **Dépôts sauvages**

Ce type d'incivilité doit être banni.

Prochaine séance

La prochaine séance devrait avoir lieu le jeudi 3 septembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40